



DECISION N°02/DM/CBK/2025 DU 14/07/2025

PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/RC/CBK /CIPM-CBK /2025
Du 11/07/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE
NKONGDOUGOU 3 (LOT1), EXTENSION MONOPHASÉE VILLAGE BEDAMBA(LOT2) L'INSTALLATION DE 33
LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA MUNICIPALITE DE BIKOK (LOT3), DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIKOK,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL 2025

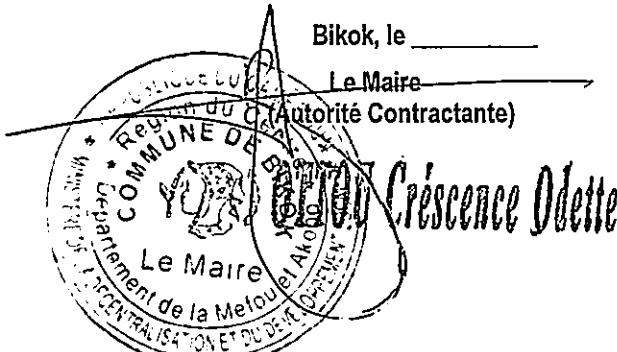
Madame le Maire de la Commune de Bikok
(*Maitre d'Ouvrage*)

Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2025 ;
Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/COMMUNE-BIKOK/CIPM/2025 du 25/02/2025, en procédure d'urgence, pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien par traitement des points de rupture sur la route communale Bikop – Carrefour Nkoa Ebé – Meyila – Station de pompage CAMWATER et Bretelles (30km) dans la Commune de Bikok ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de publication de la présente décision, annulé l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/RC/CBK /CIPM-CBK /2025 du 11/07/2025, en procédure d'urgence pour les travaux d'électrification rurale du village Nkongdougou 3 (lot1), extension monophasée village Bedamba (lot2) l'installation de 33 lampadaires solaires dans la municipalité de Bikok (lot3), dans l'arrondissement de Bikok

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-



AMPLIATION :

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ ARMP/CE (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.